



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

n° 126-21 C

Objet : RD - Subvention à la résidence des Epinettes pour l'année 2020

- date de convocation le 24 septembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trente septembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Christian Berthomier à Jocelyne Gougou - de Daniel Bouchet à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Philippe Gamen - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerinck à Corinne Charles - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 18

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - James Hallay - Max Joly - Lydie Mateo - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Alain Saurel - Thierry Tournier - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

délibération n° 126-21 C

objet **RD - Subvention à la résidence des Epinettes pour l'année 2020**

Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que la résidence des Epinettes constitue la résidence sociale la plus importante sur le territoire de l'agglomération. Cristal Habitat en est propriétaire et la gestion a été confiée au CCAS de Chambéry.

Construite en 1977, la résidence accueille, au sein de 180 logements (314 lits), des personnes en difficulté ayant besoin d'une solution de logement transitoire et favorise la prise d'autonomie nécessaire à l'accès à un logement de droit commun (projet d'établissement).

Plusieurs facteurs pèsent sur les dépenses de fonctionnement de la résidence, et en particulier l'état vieillissant du bâti et la configuration du site. Par ailleurs, les recettes de fonctionnement de l'Etat ne sont pas à la hauteur du nombre de logements de la résidence car plafonnées.

Dans le cadre de l'intérêt communautaire défini en matière d'équilibre social de l'habitat, Grand Chambéry est compétent en matière de soutien à la résidence sociale des Epinettes.

A ce titre, la Communauté d'agglomération verse une subvention annuelle au CCAS de Chambéry en tant que gestionnaire de l'établissement, permettant de soutenir l'équilibre de fonctionnement de la structure.

En 2020, les dépenses totales de la structure des Epinettes se sont élevées à 1 054 959 € et les recettes intégrant les loyers et les financements hors Grand Chambéry se sont élevées à 968 067 € (compte administratif 2020).

Au titre de l'année 2020, le CCAS de Chambéry sollicite donc Grand Chambéry pour la prise en charge d'un déficit de fonctionnement de 86 892,18 €. A titre indicatif, le déficit 2019 était de 85 114,58 €.

A la demande de Grand Chambéry, un travail partenarial est mené pour que sa participation soit encadrée et sécurisée jusqu'en 2023.

Par ailleurs, il est rappelé qu'au regard des enjeux de réhabilitation de la résidence, Grand Chambéry, Cristal Habitat, le CCAS de Chambéry, en partenariat avec les communes de Barby et La Ravoire, ont lancé une étude (décomposée en trois volets) pour définir un projet urbain et redéployer une partie des fonctions d'accueil de la résidence sociale sur le territoire.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu les comptes 2020 de la résidence des Epinettes,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le versement au CCAS de Chambéry d'une subvention pour la résidence des Epinettes à hauteur de 86 892,18 €,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 126-21 C

Objet de l'acte : RD - Subvention à la résidence des Epinettes pour l'année 2020

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 1 - A d'autres collectivités

Date de l'acte : 05 octobre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211005-lmc1H25989H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25989H1

Date de transmission en Préfecture : 06 octobre 2021

Date de réception en Préfecture : 06 octobre 2021

Période d'affichage : du au